



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

La Préfète de région

à

Préfecture de la Mayenne
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales et Foncières
46 Rue Mazagran
CS 91507
53015 LAVAL CEDEX
À l'attention de Mme Muriel DAVENEL,



Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Jean-Philippe BOUVET
02 40 14 23 25

Références : IA0532601700014-3

NANTES, le

26 OCT. 2017

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : SIMPLE (MAYENNE), 2017 - Rue des Sports, la Petite et la Grande Garenne, La Vigne, la
Perrière, La Grande Pièce
IA0532601700014
Votre courrier du 13 septembre 2017
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 15 septembre 2017.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation
L'adjoint au Conservateur régional de l'archéologie
Conservateur en Chef du patrimoine
Jean-Philippe BOUVET

